



## Rapport du président sur l'exercice 2003

### Rétrospective

Ce sont au total six séances du Comité, sept séances de la Commission OAR ainsi que deux Assemblées générales qui se sont tenues au cours du 6<sup>e</sup> exercice de l'Association Suisse des Sociétés de Leasing (ASSL). Le nombre de ces manifestations démontre bien que l'année sous revue était placée sous le signe d'une intense activité.

L'**ASSL** a convoqué, pour le 24 juin 2003, l'ensemble de ses membres ainsi que les intermédiaires financiers affiliés à l'OAR/ASSL pour l'Assemblée générale ordinaire, lors de laquelle deux orateurs venus du Crédit Suisse, MM. Thomas H. Wenger et Urs Wolf, CFO et collaborateur du Credit Portfolio Management respectivement, ont traité du nouvel Accord de Bâle II. Leurs exposés très intéressants et compétents ont été suivis d'une discussion animée portant sur les répercussions de «Bâle II» sur le secteur du leasing et du crédit.

Le 13 novembre 2003 a eu lieu l'Assemblée générale extraordinaire de notre Association, de pair avec l'Assemblée annuelle des intermédiaires financiers affiliés à l'**OAR/ASSL**. L'orateur invité, M. Bernhard Bühler, lic. ès sc. écon., membre de la direction d'économiesuisse, a traité de la «nouvelle economiesuisse» et mis en lumière les tâches de l'organisation faîtière de notre économie en collaboration avec d'autres associations suisses, telles que l'ASSL, ainsi que l'influence exercée sur la révision de la loi sur le crédit à la consommation (LCC).

Les choses ont beaucoup bougé en rapport avec l'**Organisme d'autorégulation OAR/ASSL**. L'Autorité de contrôle ne s'est pas écartée de son optique plus pragmatique, adoptée lors de la survenance de divers problèmes de mise en application. En même temps, l'OAR/ASSL a été soumise à une révision par l'Autorité de contrôle. L'activité circonspecte du Secrétariat ont mené à un bon résultat de ce contrôle intensif, notamment dans le domaine de la procédure d'affiliation. De même, divers allègements réglementaires ont à nouveau pu être réalisés au cours de l'exercice, ainsi lors de la vérification de l'identité des personnes morales lorsque les objets de leasing ou de financement ne représentent qu'une petite valeur («Small Ticket Leasing»: valeur du bien en leasing jusqu'à concurrence de CHF 25'000), lors de la vérification de l'identité des personnes physiques sur la base d'extraits Teledata, en vue d'un contrôle réduit au moyen de sondages pour le Responsable LBA et d'une procédure d'accréditation facilitée des organes de contrôle IF et des Responsables des contrôles IF. Un programme de formation massivement réduit a aussi été élaboré. Enfin, depuis la fin de l'exercice sous revue, une requête est en suspens auprès de l'Autorité de contrôle, laquelle aspire au non-assujettissement du leasing à la consommation.

2003 a été la 3<sup>e</sup> année de révision des intermédiaires financiers affiliés. Les expériences faites au cours des années précédentes ont pu être mises en pratique et mèneront probablement à ce que la majorité des rapports de révision qui doivent parvenir au Secrétariat jusqu'au 30 juin 2004 ne comporteront plus aucune remarque. Les premiers rapports semblent confirmer ce pronostic.

Dans l'année sous revue, le **Secrétariat**, sous la direction du Prof. Brigitte Tanner, a siégé au total sept fois. La Responsable du Secrétariat a également pris part à toutes les réunions de la Commission OAR et assuré ainsi le transfert d'information entre les organes de l'OAR.

Le forum des douze OAR reconnus par l'Autorité de contrôle (**Forum OAR-LBA**) s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice. Son Comité est toujours présidé par notre Secrétaire général, le Dr. Markus Hess. Des groupes de travail du Forum ont traité de questions relatives à la révision de la loi sur le blanchiment d'argent et à l'échange d'informations entre les OAR et l'Autorité de contrôle d'une part et les autres autorités de surveillance instituées par des lois spéciales d'autre part. De même, le Forum a débattu de la nouvelle ordonnance de l'Autorité de contrôle sur les émoluments, laquelle prévoit désormais une redevance de surveillance pour les OAR. Les conséquences en résultant pour les OAR et leurs intermédiaires financiers sont actuellement étudiées par un groupe de travail. Il faut compter avec une entrée en vigueur de la nouvelle redevance au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

L'année 2003 a également été marquée par des activités en rapport avec la **loi sur le crédit à la consommation (LCC)**. Suite à l'entrée en force de la nouvelle LCC au 1<sup>er</sup> janvier 2003, des questions sont survenues auprès des sociétés de leasing, notamment en ce qui concerne le nouvel examen de la capacité de conclure un contrat de leasing. Le Secrétariat a dû y répondre et pu acquérir ainsi de premières expériences. Très rapidement, la presse s'est intéressée à la question de savoir si la LCC exerce une influence (négative) sur les affaires des sociétés de leasing. L'entreprise Comparis a ensuite tenté, avec l'émission «Kassensturz», de présenter une comparaison entre leasing et achat au comptant. Toutes ces activités ont nécessité un engagement important et régulier de la part du Comité et du Secrétariat.

Le **site Web** de l'Association a été intensément visité au cours de l'exercice sous revue. Sa présentation en langue française aura lieu définitivement au cours du premier semestre 2004, après que les expériences avec la version allemande ont été positives et que les amendements les plus actuels ont été entrepris. Dans ce contexte, il y a lieu de mentionner que le Secrétariat dispose de tous les documents en langue allemande et en langue française et qu'il peut les transmettre, sur demande, aux membres de l'ASSL et aux intermédiaires financiers de l'OAR/ASSL.

Cette année également, la **présentation professionnelle des comptes** de l'Association a eu lieu en collaboration entre Mme Nicole Fehr-Horch et TBO Treuhand AG. Le Comité a disposé d'une clôture semestrielle au 30 juin 2003 et d'une clôture au 30 septembre 2003, avec des régularisations et un pronostic. Ceci a permis l'établissement d'un budget clair pour l'année suivante – 2004 – et démontré rapidement que des réductions massives des émoluments dus par les membres de l'ASSL devenaient possibles. Le Comité s'est simultanément penché sur la question d'une structure plus différenciée des cotisations de membres (cotisation de base plus cotisations échelonnées selon les volumes dans les domaines du leasing à la consommation, de biens d'investissement et immobilier). Comme vous le savez, les nouvelles contributions ont été mises en vigueur pour 2004 déjà.

Enfin, des **mutations** ont été enregistrées au sein du Comité et parmi les membres:

En raison de son élection à la présidence du Grasshopper Club de Zurich, le Dr. Thomas Gulich s'est retiré du Comité. M. Max Kleiner a été élu comme successeur lors de l'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2003. Un poste au Comité est resté vacant.

En ce qui concerne les membres, une nouvelle adhésion a pu être enregistrée, à savoir celle de l'entreprise ALSA Sixt Auto Leasing AG, ainsi qu'une réadhésion, soit celle de Dreieck Leasing SA. En revanche, il a fallu prendre connaissance de trois démissions (deux pour cause d'abandon des affaires de leasing). L'Association compte dès lors 28 sociétés.

La **collaboration avec d'autres associations**, en particulier avec economiesuisse, l'Association suisse des banques de crédit et établissements de financement, la Centrale d'information de crédit (ZEK), le Centre de renseignements sur le crédit à la consommation

(IKO), l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) et l'Association des importateurs suisses d'automobiles (auto-suisse) mérite, cette année aussi, d'être spécifiquement relevée.

En décembre 2003, le Comité s'est à nouveau retrouvé pour fêter plaisamment la fin de l'année, en assistant à une soirée de gala du Cirque Conelli sur le «Bauschänzli» à Zurich. Cette sortie a eu lieu avec la Responsable du Secrétariat, le Prof. Brigitte Tanner, ainsi qu'avec M. Christian Bretscher, représentant notre société de relations publiques bretscher + partner kommunikation, et a marqué dignement le terme d'une année intense.

### **Développement du marché**

Pour ce qui est du **développement du marché**, on peut relever, rétrospectivement, que l'année sous revue a révélé une progression du volume de leasing dans le secteur des biens d'investissement (cf. à ce propos les faits et les chiffres). La part du leasing consacré aux investissements dans des équipements s'y élève à **21,4 %**.

Comparé à l'exercice précédent, le leasing immobilier a affiché un léger recul, car seul un membre y exerce encore des activités. Au demeurant, on a pu constater que divers offrants étrangers ont peuplé le marché suisse et que cette alternative de financement rencontre apparemment un franc succès.

Pour ce qui est du leasing automobile, la part de leasing a légèrement régressé. Aussi bien le chiffre d'affaires que le nombre de contrats de leasing conclus ont été inférieurs à ceux de l'année précédente. On ne saurait toutefois parler d'un fléchissement. Le leasing de voitures de tourisme à titre commercial représente 51,9 % de l'ensemble du leasing de ce type de véhicules, alors que le leasing à titre privé s'élève à 48,1 %.

Zurich, le 6 mai 2004

Thomas Mühlethaler  
Président